



## Plan no ARS- 496-6

Ce plan fait partie intégrante  
du règlement

-  Site de prélèvement
-  Aire de protection immédiate
-  Bande de terre de 10m pour  
l'aire de protection immédiate

\_\_\_\_\_  
Président d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Greffière

Date: 21 juillet 2015 Échelle: 1: 3000